

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 3 novembre 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Sylvain Michon  
Rosaire Phaneuf  
Pierre-Luc Leblanc  
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 243-11-15**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Sylvain Michon

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

**32.1 Chemin de la Grande-Ligne – Décompte final numéro 3 pour le nettoyage des fossés**

**32.2 Réfection et asphaltage du Chemin de la Grande-Ligne – Décision suite au droit de recours**

**32.3 Mandat aux Services EXP – Rapport de décontamination – Terrain au 802 rue Mathieu**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant l'adoption du second projet de règlement numéro 189-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'entreposage commercial complémentaire à un usage agricole dans certaines zones
4. Rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité
5. Dépôt de la Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
6. Dépôt du rapport comparatif semestriel des revenus et des dépenses
7. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2015
8. Acceptation des comptes
9. Période de questions
10. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
11. Loisirs – Information des représentants du CCL
12. Rapport de la Commission Robillard – Opposition
13. Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu – Adoption du Budget 2016
14. Services juridiques – Autorisation de recourir aux services de Therrien, Couture, avocats
15. Politique de la Famille – Adoption du nouveau plan d'action pour 2016-2020 et mise à jour de la Politique
16. Adoption du règlement numéro 190-15 abrogeant le règlement numéro 10-125 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la Municipalité de La Présentation
17. Avis de motion – Règlement numéro 191-15 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

18. Avis de motion – Règlement numéro 192-15 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité
19. Avis de motion – Règlement numéro 193-15 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité
20. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Approbation du montant des dépenses
21. Enregistrement de servitude – Mandats – Dossier de propriété au 534 rue de l'Église
22. Souper des Fêtes – Autorisation
23. Congé des Fêtes – Autorisation de fermeture du Bureau municipal
24. Dépouillement de l'Arbre de Noël – Autorisation pour l'organisation de l'activité
25. Achat d'une table de Ping-Pong extérieur – Autorisation
26. Achat de buts de hockey pour la patinoire – Autorisation
27. Achat d'une membrane blanche pour la patinoire – Autorisation
28. Urbanisme – Approbation de l'offre de services du consultant pour l'année 2016
29. Adoption du second projet de règlement numéro 189-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'entreposage commercial complémentaire à un usage agricole dans certaines zones
30. Achat d'un afficheur de vitesse – Autorisation
31. Achat d'un souffleur à neige pour le petit tracteur John Deere – Autorisation
32. Divers
  - 32.1 Chemin de la Grande-Ligne – Décompte final numéro 3 pour le nettoyage des fossés**
  - 32.2 Réfection et asphaltage du Chemin de la Grande-Ligne – Décision suite au droit de recours**
  - 32.3 Mandat aux Services EXP – Rapport de décontamination – Terrain au 802 rue Mathieu**
33. Dépôt de la correspondance
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

**3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 189-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE COMMERCIAL COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE AGRICOLE DANS CERTAINES ZONES**

Conformément à l'avis public du 16 octobre 2015, les informations sont présentées par la directrice générale relativement aux projets de règlements mentionnés.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires relativement aux particularités de ce dossier. Aucune question n'est formulée.

**4- RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal, Monsieur le Maire présente et dépose le rapport qu'il a préparé sur la situation financière de la Municipalité. Tel qu'exigé par la Loi, ce rapport sera publié au journal municipal pour consultation par les citoyens.

**5- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la directrice générale confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil municipal.

**6- DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF SEMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

La directrice générale confirme le dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses, pour le semestre se terminant le 31 octobre 2015, conformément aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal.

**7- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2015  
RÉSOLUTION NUMÉRO 244-11-15**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2015, tel que rédigé.

**8- ACCEPTATION DES COMPTES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 245-11-15**

**PAIEMENTS ANTICIPÉS**

L1500101	I	Ministre du Revenu du Québec	8 130,82	\$	DAS et contributions - Septembre 2015
L1500102	I	Agence Douanes et Revenu - Canada	2 982,89	\$	DAS et contributions - Septembre 2015
L1500103	I	CARRA	910,37	\$	Régime Retraite Élus - Cotis Septembre
L1500104	I	Desjardins Sécurité Financière	2 669,32	\$	Prime ass collectives - Octobre 2015
L1500105	I	Télébec	75,83	\$	Internet - Pavillon des Loisirs
L1500106	I	Hydro-Québec	1 307,39	\$	Électricité - Emplacements divers
L1500107	I	Telus	63,70	\$	Cellulaire - Voirie
L1500108	I	Télébec	289,60	\$	Ligne téléphonique Bureau
L1500109	I	Hydro-Québec	2 076,47	\$	Électricité - Emplacements divers
L1500110	D	Services de Cartes Desjardins	175,26	\$	Café et fournitures de bureau
L1500111	I	Télécommunications Xittel	80,43	\$	Internet - Bassin d'eau potable
C1500457	D	Laferté et Letendre inc.	134,02	\$	Matériel divers
C1500458	D	Entreprises B.J.B.	337,00	\$	Rép luminaire-détection fils module aînés
C1500459	I	R. Bazinet et Fils Ltée	574,06	\$	Carburant véhicules - Septembre 2015
C1500460	R	Mario Poirier	349,17	\$	Frais déplacement - Congrès FQM
C1500461	I	Régie de l'A.I.B.R.	20 882,16	\$	Eau consommée - Septembre 2015
C1500462	R	Claude Roger	607,86	\$	Frais déplacement - Congrès FQM
C1500463	D	Equipements Harjo inc.	68,84	\$	Réparation machine à pression
C1500464	I	Groupe Environex	715,93	\$	Analyse eaux potable et usée - Sept.
C1500465	D	Petite Caisse	371,20	\$	Eau - Lait - Timbres - Batteries - Savon
C1500466	R	Sabrina Bayard	126,45	\$	Frais déplac - Inspections et formation
C1500467	D	Laganière Mini-moteur	181,06	\$	Réparation scie mécanique
C1500468	D	Buropro Citation	72,63	\$	Fournitures de bureau diverses
C1500469	D	Extermination Dynamique inc.	603,62	\$	Infestation fourmis - Bureau d.g.
C1500470	D	Claude Paquin	220,00	\$	Remboursement ballons futsal
C1500471	R	Entreprises Masyna inc.	2 731,98	\$	Fauchage broussailles levées de fossés
C1500472	R	Equip récréatifs Jambette inc.	1 155,50	\$	3 poteaux aluminium- Déplac balançoires
C1500473	R	Martin Bazinet	628,75	\$	Frais déplacement - Congrès FQM
C1500474	R	Location Party Jump	459,90	\$	Jeu gonflable-Prévention incendies 3 oct
C1500475	R	SPAD	4 692,12	\$	Frais pour contrôle animalier 2015
C1500476	I	Réseau Internet Maskoutains	183,96	\$	Téléphonie IP - Bureau municipal
C1500477	R	Mélanie Simard	628,75	\$	Frais déplacement - Congrès FQM
C1500478	I	Fonds d'information sur le territoire	20,00	\$	Avis de mutation - Septembre 2015
C1500479	R	Pavages Maska inc.	414 085,53	\$	Dcpte progr #2 - Réfection Grande Ligne
C1500480	D	Équipements Laguë Ltée	163,34	\$	Filtre air JD 6330 - Maille JD 1565
C1500481	I	Postes Canada	418,82	\$	2 Publipostages - Septembre 2015
C1500482	R	Resto Le White Rabbit	200,00	\$	Dépôt pour réservation - Souper Fêtes
C1500483	D	Alain Mirande	65,00	\$	Impression sur chandails & shorts soccer
C1500484	R	Laboratoires de la Montérégie	5 946,52	\$	Surv chantier-analyses-Ch Grande Ligne

C1500485	R	Aféas Régionale Richelieu-Yamaska	250,00	\$	Partenariat - Gala Femmes d'influence
C1500486	R	Promoglo	229,95	\$	Colliers lumineux - Halloween
C1500487	D	FQM	35,68	\$	Transports par Dicom - Septembre
C1500488	R	ADMQ	328,83	\$	Formation L Chevrier - 29 octobre
C1500489	I	Ville St-Hyacinthe	438,69	\$	Infractions - Juillet à Septembre
C1500490	D	Claude Joyal inc.	149,70	\$	Couteaux pour faucheuse à levées
C1500491	D	Josiane Marchand	65,60	\$	Frais de déplacement divers
C1500492	D	Ghyslaine Bazinet	339,17	\$	Remb manteau d'hiver - Brigadière
C1500493	D	Lawson products inc.	217,05	\$	Fraiseuse - Garage municipal
C1500494	R	Association des Camps du Québec	390,92	\$	Inscr Julie Pinard - Congrès ACQ
C1500495	R	Cabinets sanitaires Express	34,49	\$	Ramassage cabinet - Terrain pétanque
C1500496	D	Acceo Solutions inc.	393,21	\$	Renouv support techn - Gestion biens

---

**478 259,54 \$**

---

**SALAIRES VERSÉS EN OCTOBRE 2015**

**20 405,23 \$**

**D:** Délégation de dépenses

**I :** Dépenses incompressibles

**R:** Dépenses autorisées par résolution du Conseil

**COMPTE À PAYER**

Aquatech	2 247,49	\$	Traitement des eaux usées - Octobre
Aquatech	361,64	\$	Prélèvements d'eau potable - Octobre
Aquatech	2 247,49	\$	Traitement des eaux usées - Novembre
Aquatech	361,64	\$	Prélèvements d'eau potable-Novembre
Me Brigitte Ashby, notaire	370,93	\$	Hon prof-Démarches-Servitudes 5e Rang
Compteurs Lecomte	3 025,70	\$	Compteurs d'eau et brides ovales
Entreprises A. Bazinet et Fils enr.	4 280,52	\$	Tonte des pelouses - Sept. & octobre
Financière Banque Nationale	22 494,65	\$	Remb cap-int 14 décembre 2015 #04-51
Financière Banque Nationale	223 600,00	\$	Remb capital échu #04-51-Refinanc RBC
Financière Banque Nationale	37 628,98	\$	Remb cap-int 12 déc 2015 #04-48/05-60
Fondations D. Beauregard et ass.	10 853,64	\$	Rép trottoirs Bouvier et 137-Dek-Branch
Kemira	3 168,32	\$	Alun - Étangs aérés
MRC des Maskoutains	120,75	\$	Hon prof Ing - Prolong réseau égouts
MRC des Maskoutains	874,00	\$	Hon prof Ing - Ch Grande Ligne
MRC des Maskoutains	5 366,96	\$	Numérisation-Syst. inform géographique
Publications municipales	1 481,51	\$	Journal municipal - Octobre 2015
Régie de l'A.I.B.R.	17 088,54	\$	Eau consommée du 28/09 au 28/10/2015
Régie interm Acton et Maskoutains	4 978,50	\$	Quote-part - 4e versement de 4
Régie interm Acton et Maskoutains	6 290,94	\$	Résidus domestiques - Octobre 2015
Régie interm Acton et Maskoutains	1 746,77	\$	Matières recyclables - Octobre 2015
Régie interm Acton et Maskoutains	3 647,33	\$	Matières organiques - Octobre 2015
Régie interm Acton et Maskoutains	381,08	\$	2 vidanges inst septiques et 1 dépl inutile
Régie interm Acton et Maskoutains	33 268,48	\$	Vidange inst sept territoire + dépl inutilés

---

**385 885,86 \$**

## **MONTANTS ENCAISSÉS EN OCTOBRE 2015**

Taxes et droits de mutations	32 334,98 \$
Permis émis	1 375,00 \$
Dek hockey - Ajust loyer suite permis alcool	1 645,29 \$
Amendes - Cour municipale (01/07 au 30/09)	2 650,00 \$
Location du Pavillon	150,00 \$
Remb Mun St-Jude - Réfection Ch Grande Ligne	147 773,37 \$
Remb. TPS - TVQ Régie	917,73 \$
Publicité - Patinoire et journal	510,00 \$
Divers	211,40 \$

### **TOTAL**

**187 567,77 \$**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en octobre 2015 pour un montant total de 478 259,54\$

De ratifier le paiement des salaires versés en octobre 2015, au montant total de 20 405,23\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour novembre 2015, au montant total de 385 885,86\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'octobre 2015, au montant de 187 567,77\$.

## **9- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## **10- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Monsieur le Maire, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'octobre 2015.

Des informations sont données sur la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD). Les collectes connaissent une croissance annuelle, évitant ainsi la contamination de la nature vu le traitement adéquat de ces produits.

## **11- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Un retour sur les demandes de l'Entre-Nous qui a eu lieu le 7 octobre dernier est fait ainsi que les recommandations du CCL. Tous les détails seront intégrés dans le budget des loisirs de l'année 2016.

## **12- RAPPORT DE LA COMMISSION ROBILLARD – OPPOSITION RÉSOLUTION NUMÉRO 246-11-15**

Considérant la proposition de la commission Robillard d'abolir le remboursement d'une partie des taxes municipales aux producteurs agricoles;

Considérant que le milieu agricole est sujet au respect des différentes lois en vigueur, dont le REA (règlement sur les exploitations agricoles), CPTAQ, règlements des municipalités et MRC, le PAEF(plan agroenvironnement de fertilisation), etc. et par conséquent, doit atteindre des objectifs fixés par le gouvernement pour l'exploitation de leur terre et/ou élevage à des coûts considérables;

Considérant que les terres agricoles de la MRC des Maskoutains sont reconnues pour être parmi les plus fertiles du Québec et génèrent 27,6% des revenus agricoles de la Montérégie (9,1% du Québec – donnée du MAPAQ 2010);

Considérant que la MRC des Maskoutains s'est doté du PDZA (Plan de développement de la zone agricole) dans lequel plusieurs faiblesses et contraintes sont compensées par un plan d'action promouvant de reconnaître la contribution exceptionnelle de l'agriculture dans l'économie locale soutenant les entreprises agricoles;

Considérant qu'il est primordial de garder une agriculture forte et en croissance;

Considérant que l'abolition du remboursement aurait des répercussions tout aussi considérables sur l'assiette fiscale des municipalités et, conséquemment, les municipalités n'auront d'autre choix que de taxer les citoyens;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation s'oppose à la proposition de la commission Robillard d'abolir le remboursement d'une partie des taxes municipales aux producteurs agricoles;

De transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT et au MAPAQ et;

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la FQM, à l'UMQ, à la MRC des Maskoutains, aux municipalités environnantes de même qu'à l'UPA et à la députée Chantal Soucy.

### **13- RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2016 RÉSOLUTION NUMÉRO 247-11-15**

Considérant que la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas Richelieu a dressé son budget pour l'année 2016 et qu'il nous est transmis pour approbation;

Considérant que ces prévisions budgétaires prévoient les contributions et la quote-part de la Municipalité pour l'année 2016;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'accuser réception du budget de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu pour l'année 2016 ainsi que des annexes C et D détaillant les calculs de la quote-part aux immobilisations et du prix de l'eau pour l'année 2016;

D'approuver ledit budget totalisant des revenus et des dépenses de 4 382 976\$, incluant des dépenses en immobilisations pour un montant de 44 658\$;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2016.

### **14- SERVICES JURIDIQUES – AUTORISATION DE RECOURIR AUX SERVICES DE THERRIEN, COUTURE, AVOCATS RÉSOLUTION NUMÉRO 248-11-15**

Considérant qu'il est parfois nécessaire d'obtenir de l'information de nos conseillers juridiques pour le traitement de certains dossiers;

Considérant l'offre de services faite pour l'année 2016, par Therrien Couture, avocats, avec qui la Municipalité transige depuis plusieurs années;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, la secrétaire-trésorière adjointe ou l'inspectrice en bâtiments, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, avocats S.E.N.C.R.L., lorsqu'un dossier le nécessite, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de services faite pour l'année 2016;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2016.

**15- POLITIQUE DE LA FAMILLE – ADOPTION DU NOUVEAU PLAN D'ACTION POUR 2016-2020 ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 249-11-15**

Considérant la résolution 67-04-14 adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2014 concernant l'embauche d'une personne ressource avec la subvention reçue du Ministère de la Famille et des Aînés afin de nous aider à mettre à jour notre politique de la famille et notre plan d'action 2016-2020;

Considérant que notre Politique de la Famille a été adoptée en 2007 et que depuis, aucune mise à jour a été réalisée;

Considérant qu'un comité a été mis en place suite à l'embauche de notre personne ressource et que plusieurs rencontres ont eu lieu pour la préparation de cette mise à jour;

Considérant la Politique de la Famille proposée ainsi que le plan d'action 2016-2020;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyée par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le nouveau plan d'action 2016-2020 et la mise à jour de la politique de la Famille afin que la Municipalité puisse réaliser les nouvelles actions;

D'envoyer la nouvelle Politique de la famille ainsi que le nouveau Plan d'action 2016-2020 à la MRC des Maskoutains.

**16- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 190-15 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-125 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LES VOIES ROUTIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 250-11-15**

Considérant qu'il y a lieu de revoir le règlement sur les limites de vitesse;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire qui se tenait le 6 octobre 2015;

Considérant que les élus ont reçu copie du projet de règlement, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent par conséquent à sa lecture;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 190-15 *relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la Municipalité de La Présentation* et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la Municipalité;

ATTENDU QU' il existe déjà un règlement relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières et que la Municipalité souhaite le remplacer;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, paragraphe 4, du Code de la sécurité routière, une municipalité peut, par règlement, fixer la vitesse minimale et maximale des véhicules routiers circulant sur les voies routières entretenues par la Municipalité et situées sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 6 octobre 2015;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, LE PRESENT REGLEMENT EST ADOPTÉ ET IL Y EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1. – LE PRÉAMBULE**

Le préambule est partie intégrante du règlement.

#### **ARTICLE 2. – DÉFINITION ET INTERPRÉTATION**

À moins de déclaration contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent règlement.

##### Voies routières (chemins, rangs, rues, routes) :

La surface de terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes et sur une partie de laquelle sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers et qui comprend l'accotement.

##### Circulation :

La circulation comprend les piétons, les animaux conduits séparément ou en troupeaux, les véhicules, les bicyclettes et tous les autres moyens de locomotion, soit individuellement, soit en groupe, qui font usage des voies routières pour fins de déplacement.

##### Conducteur :

Toute personne qui a le contrôle physique d'un véhicule.

##### Panneaux de signalisation :

Panneaux installés en bordure des voies routières et autres dispositifs excluant les signaux mécaniques, manuels ou lumineux installés conformément aux dispositions du présent règlement dans le but de diriger ou d'avertir ceux qui circulent sur les voies routières.

##### Propriétaire d'un véhicule routier :

Le mot « propriétaire » s'applique exclusivement à toute personne qui a acquis un véhicule routier et le possède en vertu d'un titre absolu, ou d'un titre conditionnel qui lui donne droit d'en devenir propriétaire ou d'en jouir comme propriétaire ou d'être la personne au nom de laquelle le véhicule routier est enregistré à la Société de l'assurance automobile du Québec.

##### Véhicule routier :

Les mots « véhicules routiers » ou automobiles signifient tout véhicule mû par un autre pouvoir que la force musculaire et adapté au transport sur les voies routières, mais non sur des rails ; ils comprennent comme véhicules privés : le véhicule de promenade, le véhicule de ferme, le véhicule de service et le véhicule de commerce ; comme véhicules publics : l'autobus, le taxi et le véhicule de livraison.

##### Vitesse :

La vitesse maximale permise dans les limites de la Municipalité établie en vertu du présent règlement.

#### **ARTICLE 3. – DISPOSITIONS DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le conducteur d'un véhicule routier doit respecter les dispositions du Code de la Sécurité routière relatives aux limites de vitesse.

En outre des dispositions du Code de la Sécurité routière relative aux limites de vitesse, le conducteur d'un véhicule routier doit respecter les limites de vitesse établies par la Municipalité de La Présentation.

Ces limites étant identifiées par des panneaux de signalisation et stipulées à l'article 4.

#### **ARTICLE 4. – LIMITES DE VITESSE**

Il est défendu à toute personne de conduire un véhicule dans les chemins de la Municipalité à une vitesse dépassant les limites maximales ci-après décrites :



Chemins ayant une limite de vitesse de trente kilomètres à l'heure (30 km/h) :

- Desmarais
- Mathieu

Chemins ayant une limite de vitesse de quarante kilomètres à l'heure (40 km/h) :

- Audette
- Bazinet
- Bouvier
- Charles-A-Gauttier
- des Champs
- des Érables
- des Loisirs
- des Petits-Étangs (à partir de la Route 137 au Petit-Rang)
- de l'Église
- de la Montagne
- Gagnon
- Gauvin
- Giasson
- Impasse des Boisés
- Impasse des Fougères
- Impasse Deslandes
- Lasnier
- Louis-Bardy
- Médiane
- Michon
- Morin
- S.-Côté

Chemins ayant une limite de vitesse de quatre-vingts kilomètres à l'heure (80 km/h) :

- 5<sup>e</sup> rang
- chemin du Grand Rang
- Grande Ligne
- Haut Salvail
- Josée
- des Petits-Étangs (à partir du Petit-rang jusqu'au rang des Grands-Étangs)
- Plamondon
- Raygo
- Salvail Nord
- Salvail Sud

#### **ARTICLE 5. – OBLIGATION DE RESPECTER LES SIGNAUX DE CIRCULATION**

Toute personne circulant sur une voie routière est tenue de se conformer à la signalisation routière et aux dispositions du présent règlement, à moins qu'une personne légalement autorisée à diriger la circulation en ordonne autrement.

#### **ARTICLE 6. – DISPOSITION D'EXCEPTION**

Lorsqu'il y a urgence, les conducteurs de véhicules d'urgence utilisant des signaux sonores et visibles ne sont pas tenus de se conformer aux dispositions du présent règlement relativement à la vitesse. Les conducteurs de ces véhicules ne sont pas dispensés d'agir prudemment.

#### **ARTICLE 7. – DEVOIR DU CONDUCTEUR DE VÉHICULE D'URGENCE**

Le conducteur d'un véhicule d'urgence ne doit utiliser les signaux sonores ou lumineux que pour se rendre sur les lieux d'une urgence.

#### **ARTICLE 8. – RESPECT DES PIÉTONS**

Lorsque la chaussée est couverte d'eau, de boue ou de neige fondante, le conducteur d'un véhicule doit réduire la vitesse de son véhicule de façon à ne pas éclabousser les piétons.

## **ARTICLE 9. – PÉNALITÉS**

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues au Code de la Sécurité routière, pour des infractions de même nature.

## **ARTICLE 10. – RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION**

Il incombe au service de la Sûreté du Québec de voir à l'application des dispositions du présent règlement.

## **ARTICLE 11. – PRÉSÉANCE**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 10-125 adopté le 2 mars 2010.

Il a préséance sur tout autre règlement ou résolution traitant du même sujet.

## **ARTICLE 12. – APPROBATION**

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2016, soit 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié dans la Gazette officielle du Québec.

Adopté à La Présentation, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille quinze.

---

Claude Roger,  
Maire

---

Josiane Marchand,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **17- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 191-15 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné, par le conseiller Martin Bazinet, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 191-15 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement est pour régler l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire dû à un nouveau contrat octroyé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

### **18- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 192-15 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné, par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 192-15 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement est pour régler l'enlèvement des matières recyclables sur le territoire dû à un nouveau contrat octroyé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

### **19- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 193-15 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné, par le conseiller Sylvain Michon, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 193-15 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement est pour régler l'enlèvement des matières organiques sur le territoire dû à un nouveau contrat octroyé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**20- PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – APPROBATION  
DU MONTANT DES DÉPENSES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 251-11-15**

Considérant que la Municipalité a reçu confirmation du Ministre des Transports, de l'octroi d'une subvention de 15 000 \$, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Amélioration du réseau routier municipal, pour effectuer le rechargement de pierre dans le rang Salvail Nord, le reprofilage des fossés dans le 5<sup>e</sup> rang et pour le remplacement du ponceau dans le rang Haut Salvail;

Considérant que la Municipalité doit donner confirmation de la réalisation et du montant des travaux;

Considérant que les travaux de rechargement prévus au rang Salvail Nord ont été exécutés en 2015, pour un montant de dépenses réelles de 10 965,27\$;

Considérant que les travaux de reprofilage des fossés du 5<sup>e</sup> Rang ont également été réalisés en 2015, pour un montant de dépenses réelles de 18 283,55\$;

Considérant que les travaux de remplacement de ponceau dans le rang Haut Salvail ont aussi été réalisés en 2015, pour un montant de dépenses réelles de 3 262,29\$;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

De confirmer et d'approuver les dépenses effectuées au montant total de 32 511,11\$, pour les travaux exécutés au rang Salvail Nord, 5<sup>e</sup> Rang et au rang Haut Salvail pour un montant subventionné de 15 000\$ et ce, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

De confirmer que les travaux qui ont été exécutés conformément aux présentes dépenses l'ont été sur des routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**21- ENREGISTREMENT DE SERVITUDE – MANDATS – DOSSIER DE PROPRIÉTÉ AU 534 RUE DE  
L'ÉGLISE  
RÉSOLUTION NUMERO 252-11-15**

Considérant que le propriétaire du 534 rue de l'Église a entrepris des travaux de reconstruction du bâtiment principal;

Considérant que la Municipalité a été mise au courant de la problématique d'égouttement des terrains;

Considérant qu'un tuyau pluvial de 6" servant à l'égouttement des propriétés avoisinantes ainsi que 3 trous d'homme ont été installés sous le stationnement du 534 rue de l'Église;

Considérant qu'un tuyau pluvial de 8" ainsi qu'un trou d'homme ont été installés sur la limite des propriétés du 518 et 534 rue de l'église;

Considérant que ces 2 tuyaux se situant sur des propriétés privées appartiennent et sont sous la responsabilité de la Municipalité;

Considérant que cette infrastructure dessert plusieurs citoyens du secteur;

Considérant l'offre de service de François Malo, arpenteur géomètre ainsi que celle de Brigitte Ashby, notaire;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

De faire enregistrer deux servitudes pour le passage et l'entretien du réseau d'égout pluvial installé aux limites des propriétés situées au 518 et 534 rue de l'Église;

De mandater François Malo, arpenteur géomètre pour un montant de 900\$, plus les taxes pour la description technique des servitudes;

De mandater la notaire Brigitte Ashby, pour un montant d'environ 1 280\$, plus les taxes pour l'enregistrement des deux servitudes.

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces travaux.

**22- SOUPER DES FÊTES – AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMERO 253-11-15**

Considérant que les membres du CCL, du CCU, les employés et les élus municipaux contribuent au bon fonctionnement des opérations de la Municipalité;

Considérant qu'il est d'usage et important pour le Conseil d'organiser un souper du temps des Fêtes afin de réunir toutes ces personnes pour les remercier et souligner leur bon travail;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à organiser un souper des Fêtes et d'y inviter les membres du CCL, du CCU, ainsi que les élus et les employés municipaux, selon la liste déposée;

D'autoriser le paiement de la facture, pour un budget maximal de 3 000\$.

**23- CONGÉ DES FÊTES – AUTORISATION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL  
RÉSOLUTION NUMERO 254-11-15**

Considérant qu'il est pertinent de permettre aux employés de profiter d'une période de repos en famille durant le Temps des Fêtes;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture du Bureau municipal pendant 2 semaines durant le Temps des Fêtes, soit du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016 inclusivement;

De faire l'annonce au journal municipal et d'y publier le numéro de téléavertisseur à rejoindre en cas d'urgence seulement.

**24- DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL – AUTORISATION POUR L'ORGANISATION DE  
L'ACTIVITÉ  
RÉSOLUTION NUMERO 255-11-15**

Considérant que depuis 2009, la Municipalité organise un dépouillement de l'Arbre de Noël où tous les enfants de la Municipalité peuvent être inscrits;

Considérant que les parents doivent inscrire leurs enfants, s'ils désirent participer à l'activité;

Considérant que la Municipalité offre un cadeau à chaque enfant inscrit, en fonction de son groupe d'âge;

Considérant que différentes activités sont également offertes aux enfants présents;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation du Dépouillement de l'Arbre de Noël, qui se tiendra au gymnase de l'École, le samedi 12 décembre 2015, de 13 heures à 16 heures;

D'autoriser l'achat d'un cadeau, en fonction du groupe d'âge, d'une valeur d'environ 20\$, plus taxes, pour chaque enfant inscrit pour l'activité;

D'autoriser le paiement des dépenses encourues pour l'organisation de cette activité, pour un montant maximal de 6 000\$.

**25- ACHAT D'UNE TABLE DE PING-PONG EXTÉRIEUR – AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 256-11-15**

Considérant les informations reçues pour l'achat d'une table de Ping-Pong à installer au terrain des loisirs;

Considérant que c'est une belle activité pour toute catégorie d'âge;

Considérant qu'il nous reste du budget de la subvention reçue pour l'Espace jeunesse;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Le Groupe Sport Inter;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'une table de Ping-Pong de la compagnie Le Groupe Sport Inter au montant de 5 598,09\$, taxes et livraison incluses;

D'autoriser son installation au terrain des loisirs au printemps prochain;

D'autoriser le paiement de la facture.

**26- ACHAT DE BUTS DE HOCKEY POUR LA PATINOIRE – AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 257-11-15**

Considérant que la Municipalité va faire entretenir la surface du dek hockey cet hiver;

Considérant que nous aurons besoin de buts supplémentaires pour équiper cette surface;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Le Groupe Sport Inter;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat des buts selon les recommandations faites par notre coordonnatrice des loisirs, suite au déroulement de la saison hivernale, à la compagnie Le Groupe Sport Inter au montant de 1 425,68\$, taxes et livraison incluses;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque nous aurons reçu la marchandise.

**27- ACHAT D'UNE MEMBRANE BLANCHE POUR LA PATINOIRE – AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 258-11-15**

Considérant que la Municipalité va faire entretenir la surface du dek hockey cet hiver;

Considérant que nous devons ajouter une membrane blanche (Polypropylène) pour aider à conserver la glace parce que le fond de la patinoire est foncé;

Considérant la soumission verbale reçue de la compagnie NMP Golf;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'une membrane blanche en Polypropylène pour couvrir la surface de la patinoire du dek hockey au montant de 432,68, taxes en sus;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque nous aurons reçu la marchandise.

**28- URBANISME – APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU CONSULTANT POUR L'ANNÉE  
2016  
RÉSOLUTION NUMÉRO 259-11-15**

Considérant que le Conseil juge nécessaire de recourir aux services d'un urbaniste, à titre de consultant pour notre Municipalité;

Considérant l'offre de services transmise par Monsieur Alain Delorme, urbaniste, avec qui la Municipalité transige depuis plusieurs années;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Monsieur Alain Delorme, urbaniste, en tant que consultant pour la Municipalité, pour un support téléphonique, sur demande, pour l'année 2016, selon les modalités et tarifications prévues à son offre de services du 27 octobre 2015;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2016.

**29- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 189-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE COMMERCIAL COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE AGRICOLE DANS CERTAINES ZONES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 260-11-15**

Attendu que la municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que le conseil municipal souhaite régulariser plusieurs situations problématiques concernant la zone agricole;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 3 novembre 2015, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 189-15 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'entreposage commercial complémentaire à un usage agricole dans certaines zones* »;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**30- ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE – AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 261-11-15**

Considérant que la Municipalité souhaite faire ralentir la circulation dans le noyau villageois sur la Route 137;

Considérant l'offre de service de la compagnie Kalitec;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un afficheur de vitesse, option solaire, de la compagnie Kalitec au montant de 5 240\$, plus les taxes et la livraison;

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'installation du radar de vitesse;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque nous aurons reçu la marchandise.

**31- ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE POUR LE PETIT TRACTEUR JOHN DEERE –  
AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 262-11-15**

Considérant que la Municipalité déneige une partie des trottoirs durant la saison hivernale;

Considérant les recommandations de l'inspecteur municipal;

Considérant l'offre de service numéro 54251 de la compagnie Le Groupe JLD Lague – Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un souffleur à neige pour déneiger une partie des trottoirs, de la compagnie Le Groupe JLD Lague – Saint-Hyacinthe, pour un montant de 5 900\$, taxes en sus;

D'approuver le paiement de la facture lorsque nous aurons reçu l'équipement.

## **32- DIVERS**

### **32.1 CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – DÉCOMPTE FINAL NUMÉRO 3 POUR LE NETTOYAGE DES FOSSÉS RÉSOLUTION NUMÉRO 263-11-15**

Considérant les résolutions numéros 186-10-15 et 231-12-14 qui ont été adoptées au mois d'octobre et de décembre 2014;

Considérant que le délai prévu d'un an est venu à échéance;

Considérant la recommandation faite par Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement final pour les travaux de nettoyage des fossés du Chemin de la Grande-Ligne à la compagnie Excavations J.-F. Tétreault inc., au montant de 1 824.43\$, taxes incluses.

Que ce montant soit réparti avec la Municipalité de Saint-Jude selon le tableau préparé par Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur et de facturer à celle-ci le montant exigé.

### **32.2 RÉFECTION ET ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – DÉCISION SUITE AU DROIT DE RECOURS RÉSOLUTION NUMÉRO 264-11-15**

Considérant que suite aux travaux de réfection du Chemin de la Grande-Ligne, une exigence n'aurait pas été respectée suite aux analyses effectuées;

Considérant que selon le devis, une pénalité peut être exigée à l'entrepreneur lorsque les analyses prises par un laboratoire ne respectent pas les exigences du devis;

Considérant que les analyses prises par notre laboratoire et celles prises par l'entrepreneur ne sont pas identiques, l'entrepreneur a donc appliqué son droit de recours, ce qui veut dire que les analyses doivent être reprises;

Considérant la rencontre que nous avons eu avec les représentants de l'entrepreneur, du Laboratoire, de la Municipalité de Saint-Jude, de la Municipalité de La Présentation ainsi que notre ingénieur Jean-Sébastien Bouvier;

Considérant le compte rendu de cette rencontre préparé par Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

Que l'entreprise Pavages Maska inc. procèdera à faire un carottage et que les résultats seront définitifs;

Que le coût du carottage sera au frais de l'entreprise Pavages Maska inc et que les frais de laboratoire seront assumés par les Municipalités de Saint-Jude et La Présentation si Pavages Maska a gain de cause ou par Pavages Maska inc si une anomalie est constatée;

D'autoriser le paiement de la facture s'il y a lieu.

**32.3 MANDAT AUX SERVICES EXP – RAPPORT DE DÉCONTAMINATION – TERRAIN AU 802 RUE MATHIEU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 265-11-15**

Considérant qu'une promesse d'achat/vente d'immeuble à dûment été signée entre Succession Bertrand Mathieu et la Municipalité de La Présentation;

Considérant qu'une des conditions d'achat était la décontamination du terrain;

Considérant que nous avons reçu le rapport de décontamination et que nous souhaitons le faire vérifier par des professionnels;

Considérant l'offre de service reçue de M. Luc Bergeron des Services EXP;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

De mandater les Services EXP, pour analyser le rapport de l'évaluation environnementale du terrain au 802 rue Mathieu pour un montant de 900\$;

De payer la facture lorsque les analyses auront été faites.

**33- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC DES MASKOUTAINS – Résolution 15-10-234 concernant l'opposition au rapport de la Commission Robillard

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 octobre 2015

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 04 novembre 2015

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration – 28 octobre 2015

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif – 30 septembre 2015

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – Résolution 200-10-2015 concernant l'opposition au rapport de la Commission Robillard

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES – Résolution 15-10-209 concernant l'opposition au rapport de la Commission Robillard

VILLE DE SAINT-PIE – Résolution 30-10-2015 concernant l'opposition au rapport de la Commission Robillard

MUNICIPALITÉ DE LIBOIRE – Résolution 2015-10-251 concernant l'opposition au rapport de la Commission Robillard

MUNICIPALITÉ DE ST-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE – Résolution 2015-10-08 concernant l'opposition au rapport de la Commission Robillard

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE – Résolution 2015-140 concernant l'opposition au rapport de la Commission Robillard

**34- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**35- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 266-11-15**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h33

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière